

➔ Déchets des cimetières

Les déchets produits au niveau des lieux publics spécifiques tels que les cimetières sont à la charge de la commune.

○ Cette fiche pratique est conçue pour vous aider à mettre en place des bonnes pratiques de gestion des déchets au niveau de ces lieux. Sont concernés les déchets laissés par les personnes pour l'entretien des tombes de leurs proches.



Le constat :

Différents cas de figure sont observés :

- Plantes abimées, fleurs fanées, pots, terre, films d'emballage et rubans plastiques sont les déchets les plus couramment produits dans les cimetières.
- La plupart du temps, un bac de déchets résiduels est mis à disposition et accessible à tous et le tri des déchets valorisables n'est pas fait.



Solutions et préconisations :

1 Aménager un espace de tri des végétaux

avec les consignes de tri spécifiques aux déchets du cimetière. Les services techniques se chargent ensuite d'évacuer les déchets vers les exutoires correspondants (déchèterie, compost des services techniques...)

2 Supprimer la poubelle si elle pose vraiment problème : les usagers doivent emmener leurs déchets en déchèterie.

3 Réduire l'impact environnemental et les déchets :

- végétaliser les allées,
- zéro produit phytosanitaire,
- faire un espace de don (pots, décorations...).



Le + à tester

À la Toussaint, proposer les plants encore viables et les donner aux usagers intéressés ou les récupérer pour les proposer aux autres structures publiques intéressées (jardin pédagogique pour les écoles par exemple).

Ce que propose le Smictom pour vous aider dans vos démarches :

- La mise à disposition de documents adaptés (voir exemple joint) téléchargeables sur le site Internet du Smictom, espace « Je suis... Collectivité ».